



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION DELAG-26-03-0001

OBJET

Désignation d'un Président de séance pour les comptes administratifs

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de mars de 18h00 à 20h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	395
Nombre de voix des délégués en exercice :	538.54
Quorum :	270.27
Quorum séance :	292.81
Nombre de procurations :	93
Nombre de présents :	84

Nombre de voix recueillies : Voix des votants : 292.81	
▪ Pour (compétences eau et assainissement) :	292.81
▪ Contre (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Abstention (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Non votants :	0

Vu l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, relatif à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, l'assemblée générale du SMDEA doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où les comptes administratifs sont débattus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31, relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

Madame TEQUI, Présidente en exercice, propose que Monsieur Jacques ESCANDE, 7ème vice-président en charge des finances du SMDEA, assure la Présidence de séance durant l'approbation des comptes administratifs 2025.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

▪ **APPROUVE,**

La Présidence de séance durant l'approbation des comptes administratifs 2025 par Monsieur Jacques ESCANDE, 7ème vice-président en charge des finances du SMDEA.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Téqui', written in a cursive style.